

Nouvelles du C.A.

Volume 16, n°5 (N° 407, 12 juin 2019)

Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire des étudiants du Cégep du Vieux Montréal

Le conseil d'administration a adopté le [Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire des étudiants](#) modifié.

Dans le cadre de la planification stratégique 2014-2019, le Collège avait identifié comme résultat attendu l'actualisation du Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire des étudiants. Pour ce faire, la commission des études a formé un groupe de travail qui avait pour mandat de collaborer aux travaux d'actualisation. Le Service de l'encadrement scolaire a également travaillé étroitement à la révision de ce règlement.

Les travaux ont permis d'actualiser plusieurs modalités de suivi, ainsi que de préciser certains processus et certaines responsabilités des divers intervenants.

Prolongation du contrat pour la production de documents en médias substitués

Le Centre collégial de soutien à l'intégration de l'ouest du Québec (CCSI-O) a, parmi ses mandats, de desservir tous les collèges de la province pour la production de médias substitués pour les étudiants ayant une déficience visuelle. Ce service permet de rendre les médias reliés au cheminement pédagogique de ces étudiants (livres, recueils, participations aux forums électroniques, documents numériques, etc.) accessibles grâce aux adaptations spécifiques dont ils ont besoin pour pallier leurs limitations.

Le CCSI-O collabore depuis plusieurs années pour la production des médias substitués avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille du CISSS Montérégie-Centre (INLB). Il est également le seul fournisseur spécialisé et reconnu pour le Code Braille Scientifique Québécois pour mathématiques et chimie (en français) et le Code Nemeth (en anglais).

Lors de la séance, pour l'année 2019-2020, le conseil d'administration a autorisé :

- La direction du Collège à procéder à la prolongation du contrat de gré à gré avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille du CISSS Montérégie-Centre;
- La dépense pour la production de documents en médias substitués à l'Institut pour un montant ne dépassant pas 360 000 \$ avant taxes ainsi qu'une somme supplémentaire de 36 000 \$ pour couvrir les contingences.

Mandat pour l'acquisition de postes informatiques, de moniteurs et de chariots de recharge

Les membres du conseil d'administration ont mandaté Collecto pour lancer un appel d'offres au nom du cégep du Vieux Montréal pour la conclusion d'un contrat d'acquisition de postes informatiques, de moniteurs et de chariots de recharge et à l'identifier comme un établissement participant au contrat qui sera conclu avec le ou les fournisseurs retenus.

Contrat de construction pour le réaménagement extérieur avenue de l'Hôtel-de-Ville

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat de travaux de construction au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aménagement Côté Jardin Inc., pour réaliser les travaux de construction pour le réaménagement de ses espaces extérieurs, du côté de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, pour un montant maximal de 732 085 \$ avant taxes. Le conseil a également autorisé une somme supplémentaire de 73 208,50 \$ pour couvrir les contingences.

Budgétisation de fonctionnement pour l'année 2019-2020

Le conseil d'administration a adopté le budget de fonctionnement pour l'année financière 2019-2020 au montant total de 84 738 745 \$, laissant un surplus de 300 000 \$, lequel sera utilisé pour le remboursement de l'emprunt autofinancé pour le projet d'économie d'énergie.

L'année 2019-2020 est marquée par la révision du modèle d'allocations des ressources des cégeps (FABES) et par un réinvestissement majeur de 151 millions de dollars.

Toujours faite avec rigueur, la prévision budgétaire relance le Cégep sur la voie du développement, notamment par le numérique, la recherche et la refonte du site Web.

Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2019-2020

Le conseil d'administration a adopté le calendrier 2018-2019 pour les assemblées du conseil :

- 2 octobre 2019, à 17 h 30;
- 27 novembre 2019 (assemblée annuelle), à 17 h 30;
- 19 février 2020, à 17 h 30;
- 22 avril 2020, à 17 h 30;
- 10 juin 2020, à 19 h.

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives*